



Les chamois verts

Club valentinois de randonnée pédestre
56, Rue Maréchal Ney 26000 Valence
Tél : 04 26 52 51 71

Site : www.chamois-verts.fr

Assurance R.C.P. : Groupama 161 Av Paul Vaillant Couturier 94258 Gentilly Cedex

Comité départemental Drôme

Maison des bénévoles du sport Drôme Ardèche
71 rue Latécoère 26000 Valence
Tél : 04 75 75 47 83

Site : www.drome.ffrandonnee.fr

Garantie financière: Groupama 132 rue des Fontanot 92000 Nanterre

**FICHE SÉJOUR D'INFORMATION PRÉALABLE
CONDITIONS DE VENTE**

Séjour strictement réservé aux adhérents à jour de leur cotisation

Valence le : 30/12/2022

Week-end Raquettes

**Hauts-Plateaux du Parc naturel région du Vercors
Samedi 4 et dimanche 5 FEVRIER 2023
Niveau 3**

Nom de l'animateur responsable : Fanfan

PROGRAMME : 2 jours en Itinérance

- **Jour 1** : Départ VALENCE 7H00 direction ROUSSET Parking BEURE – Montagne de Peyre rouge – Nuit à la Bergerie de CHAUMAILLOUX - 13 KMS – 360 D+
- **Jour 2** : Chaumailoux – arbre taillé -cabane de Pre Peyret retour Parking BEURE – 13 KMS - 695 D+

L'ensemble de ce programme peut être modifié sur décision de l'animateur responsable en fonction des divers paramètres : conditions climatiques et condition physique des participants.

HÉBERGEMENT :

-Type : - Dortoir BERGERIE DE CHAUMAILLOUX – Poêle à Bois, il y a des couvertures et matelas (pensez à vos frontales, duvet-drap sac, pastille purificatrice pour l'eau éventuellement)

ORGANISATION :

PREVOIR les pique-nique du 1^{er} et 2^{ème} jour, le soir chacun apporte son repas et son petit déjeuner on peut aussi partager (je suis ok pour toute proposition, en fonction j'enverrais un mail aux participants pour ne pas avoir de doublons et pour préciser le nombre de personne participantes.

Raquettes et bâtons ne sont pas fournis.

DÉPLACEMENTS :

Covoiturage sur la base de 4 personnes/voiture = 16€

Itinéraire : VALENCE – col de ROUSSET

Distance : 178 Kms A/R -1h15 de trajet

ATTENTION prévoir voiture équipée pour la neige (pneus-chaines)

BUDGET DU SÉJOUR :

COÛT DU SÉJOUR : 21,00 € (Hors options et covoiturage)	
Ce prix comprend :	
10 €	Frais d'organisation
21 €	Bergerie de CHAUMAILLOUX
Ce prix ne comprend pas :	
16 €	Dédommagement des personnes ayant pris leur véhicule (Sur la base de 4 personnes/voiture)
	Frais d'alimentation et de boissons
	D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris

LES ASSURANCES ANNULATION et INTERRUPTION :

Ce séjour ne propose pas d'assurance annulation.

La garantie assistance et rapatriement comprise dans votre licence IRA ou +.

Avec le paiement par carte bancaire visa+ vous pouvez profiter de l'assurance annulation liée à cette carte (voir votre conseiller bancaire)

INSCRIPTION :

Nombre de participants : Minimum 8 Maximum 12

Les inscriptions se feront du 06/01/2023 Au 27/01/2023 au club aux horaires de permanence ou sur le site des Chamois Verts.

Attention : Si l'effectif des inscrits n'atteint pas (8) personnes avant le 27/01/2023 le séjour sera annulé et les personnes inscrites prévenues et remboursées.

Merci de vous munir impérativement de votre n° de licence et de votre règlement.

Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places, 8 jours après la date d'inscription, une commission de séjours statuera (Ordre chronologique d'inscription, priorité aux licenciés du club). Les personnes non retenues seront inscrites sur liste d'attente, et le montant de leur inscription, leur sera rendu.

ÉCHEANCIER DES VERSEMENTS AU CLUB :

21 €	A l'inscription LA TOTALITE	Seul le versement de cette somme vaudra inscription définitive
------	--------------------------------	--

DÉSISTEMENT : 21€ non remboursables par le club en cas de désistement, sauf si vous avez un remplaçant ou si le paiement a été effectué par carte bancaire visa premier. (Voir avec votre conseiller bancaire)

RÉUNION DE PRÉPARATION :

Obligatoire pour tous les participants : échange par Mail : fanfan26@sfr.fr et/ou téléphone 06 .84.43.76.41

ATTENTION : Testez-vous au cours des sorties du club : L'animateur d'un séjour est en droit de ne pas vous accepter si vous n'avez pas le niveau.

"Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel"